

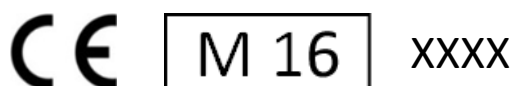
Compteurs d'eau

1. Instruments concernés

Compteurs d'eau destinés à mesurer des volumes d'eau propre, froide ou chaude en milieu résidentiel, commercial et industriel léger.

Le champ d'application et les domaines d'utilisation sont définis aux articles 2 et 3 du règlement grand-ducal du 26 janvier 2016 concernant les instruments de mesure ainsi que dans son annexe MI-001.

2. Marque « CE » de conformité avec marquage métrologique supplémentaire



« M 16 » : Marquage métrologique supplémentaire constitué par la lettre capitale « M » et les deux derniers chiffres de l'année de son apposition, entourés d'un rectangle

« XXXX » : Numéro d'identification de l'organisme notifié

3. Réglementation nationale

Réglementation nationale	Mémorial	Remarque
Règlement grand-ducal du 26 janvier 2016 concernant les instruments de mesure	A - N°11 du 3.02.2016	

4. Législation de l'Union européenne

Nr-ID	Nature
2014/32/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014

5. Compétences nationales

Compétence	Autorité compétente
Responsabilité nationale	Ministère de l'Économie / ILNAS
Transposition	Ministère de l'Économie / ILNAS
Métrologie	ILNAS – Bureau luxembourgeois de métrologie - Service de métrologie légale
Surveillance du marché	ILNAS – Département de la Surveillance du Marché

6. Informations supplémentaires

Autorités	Informations
	DG Entreprises et industrie <ul style="list-style-type: none">• Website: http://ec.europa.eu/growth/single-market/goods/building-blocks/legal-metrology/measuring-instruments/index_en.htm
	Bureau luxembourgeois de métrologie – Service de métrologie légale <ul style="list-style-type: none">• Téléphone: (+352) 33 55 07• Fax: (+352) 33 55 03• E-mail: metrologie@ilnas.etat.lu
	Département de la Surveillance du marché <ul style="list-style-type: none">• Téléphone: (+352) 247743-20• Fax: (+352) 247943-20• E-mail: surveillance@ilnas.etat.lu